



Formulaire obligatoire  
Article 46 C de  
l'annexe III au Code  
général des impôts

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES  
NON SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
Pour remplir cette déclaration, reportez-vous à la notice

Jours et heures de réception du service →

Adresse de ce service  
où il convient de renvoyer  
un exemplaire préidentifié  
de la présente déclaration →

C.D.I. DE RENNES NORD  
2 BD MAGENTA  
B.P. 62101  
35021 RENNES CEDEX 9

Identification du destinataire →

**S.C.I. Démonstration impression 2072  
Z.A. de La Brosse  
72 rue des Bersandières  
35520 La Chapelle des Fougeretz**

Adresse du déclarant  
(quand celle-ci est différente  
de l'adresse du destinataire)

**4 place de Bretagne 35000 RENNES**

SIE <b>3500008</b>	N° de dossier <b>35987</b>	Clé <b>13</b>	Régime <b>ET</b>	Code,service <b>222</b>
N° SIRET <b>123456789</b>		Code activité <b>01234</b>		<b>708E</b>

*Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de la société (dénomination, activité, adresse, n° siret, ...) et signaler ci-contre le changement intervenu.*

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Cette déclaration est à adresser en un exemplaire au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société au plus tard le 28 février 2006 (sous réserve d'un report de délai accordé par décision ministérielle). Le principal établissement doit s'entendre du lieu de la direction effective de la société. Ce formulaire est à souscrire à la Direction des Grandes Entreprises par les sociétés qui relèvent de cette direction.**

**CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL) ①**

**DÉCOMPTÉ DE LA CRL À PAYER OU À RESTITUER**

Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de l'année d'imposition : .....	A	<input type="text"/>
Taux : .....	B	<input type="text" value="2,50 %"/>
Contribution due au titre de l'année d'imposition (A x B = C) : .....	C	<input type="text"/>
Acompte versé au cours de l'année d'imposition : .....	D	<input type="text"/>
Solde de contribution à payer (C - D = E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) : .....	E	<input type="text"/>
Excédent de contribution constaté dont le remboursement est demandé (D - C = F) : .....	F	<input type="text"/>

(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne)

**MODALITÉ DE CALCUL ET DE PAIEMENT**

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations strictement inférieures à 0,50 sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour un. Les coordonnées bancaires du compte de la recette sur lequel les virements doivent être faits figurent ci-dessous. À défaut, il convient de consulter le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2072/AAAA/SIRET. Elle est à reporter, en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

**COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date : ..... Téléphone : ..... Adresse électronique : .....	Signature : .....	Somme : <input type="text"/> Date de réception : <input type="text"/>	Date : ..... N° PEC : <input type="text"/> N° d'opération : <input type="text"/>	Pénalités : Taux % : <input type="text"/> Taux % : <input type="text"/> Taux % : <input type="text"/> Taux % : <input type="text"/> Taux % : <input type="text"/>
--	----------------------	--	---	---

**MODE DE PAIEMENT**

(mettre une croix dans la case utile)

- en numéraire  
 par chèque bancaire  
 par virement

(Voir ci-contre)

- Si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré, l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC  
- Si vous payez par virement, précisez-en le nombre

Les redevables dont les recettes > 760 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :

SIE :  
RIB :  
RÉFÉRENCE :

Voir cadre « Modalités de calcul et de paiement » ci-dessus.

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.*